

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017 - 19 heures
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 19 h 15.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 juin 2017
- **DECIDE** la réalisation d'un parking relais (P+R) d'environ 700 places sur la ZAC de Metzange-Buchel pour un montant prévisionnel de 3 900 000 € HT hors acquisitions foncières
- **APPROUVE** les Compte Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) 2016 des zones d'activités concédées à la Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) :
 - ZAC Metzange-Buchel à Thionville
 - ZAC Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham
- **APPROUVE** les comptes 2016 de la SODEVAM
- **DECIDE** la mise en œuvre, dans le cadre de LORnTECH, d'une animation de l'écosystème numérique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- **AGREE** la candidature de la société TETRA INVESTISSEMENT en vue de son implantation sur la zone du « TRIANGLE » de la ZAC de Cormontaigne et **FIXE** le prix de cession des terrains à 3 380 000 € HT
- **AGREE** la cession à l'entreprise LMT (Le Matériel Technique) ou à la SCI en cours de création d'une parcelle de 15 011 m² sur la zone artisanale des Terres Rouges de la ZAC de Metzange-Buchel et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 30€ HT le m²
- **ATTRIBUE** aux communes concernées les fonds de concours dans le cadre des compensations financières fixées pour l'année 2017
- **FIXE**, pour l'année 2018, le coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,15
- **DECIDE** l'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables pour le budget annexe « Assainissement », pour un montant total de 127 582,66 €
- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal et du Budget annexe « Déchets »

- **APPROUVE** le projet de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Thionville et le CCAS pour la fourniture et la livraison de divers objets et matériels
- En matière de soutien au sport de haut niveau, **ACCORDE** une subvention de :
 - 32 500 € pour Terville Florange Olympique Club-volley-ball
 - 25 000 € pour Yutz Handball Féminin
 - 15 000 € pour Sporting Club Thionvillois Natation Water-Polo masculin
 - 5 000 € à la Société de Gymnastique de Yutz
- En matière de soutien à l'évènementiel sportif, **ACCORDE** une subvention de :
 - 1 000 € à l'Association Thionville Tennis de Table
 - 1 000 € à l'Association Running Trail Tervillois (HEMERATRIL)
 - 1 000 € à l'Association Savate Boxe Française Thionville
- **DECIDE** l'octroi pour l'année 2017 d'une subvention de **5 040 €** au Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des sentiers pédestres
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur le territoire intercommunal pour la période 2018-2023
- **ADOpte** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs (PPGDLSID) et **DECIDE** la contractualisation avec ARELOR pour la mise à disposition de deux plaquettes d'information
- **ADOpte** le deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2017-2023
- En matière d'habitat social :
 - **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt souscrit par BATIGERE-SAREL destiné à financer la réhabilitation lourde/restructuration de 178 logements, Quartier Basses Terres 2 à Thionville
 - **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt souscrit par l'Office Public de l'Habitat Portes de France – Thionville pour la réhabilitation de logements à Thionville
 - **REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'OPH pour les opérations d'extension du Foyer de personnes âgées « Les Bleuets » à Yutz et d'acquisition-amélioration de 5 logements Côte des Roses à Thionville
- **APPROUVE** le partenariat avec l'AGURAM dans le cadre de l'étude de caractérisation de la vacance de logements
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 :
 - des syndicats mixtes : SCOTAT, SMITU Thionville-Fensch, EUROPORT et SYDELON
 - de l'Association « La Croix Rouge Française », déléguataire pour la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom
- **APPROUVE** l'organisation et la participation du RAM à la conférence inter relais organisée en juin 2018

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- **ADOPTE** le programme de travaux 2018 dans les édifices culturels pour un montant de 109 000 € HT
- **EMET** un avis favorable sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.
- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec LOGIEST concernant l'implantation de conteneurs enterrés dans le quartier des Terrasses des Provinces à Yutz
- **APPROUVE** le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés du SYDELON
- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, du Service Commun à la Communauté d'Agglomération et à la Ville de Thionville concernant la Commande publique
- **APPROUVE** le nouveau règlement du service public d'assainissement collectif
- **EMET** un avis favorable sur la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du Bassin Rhin-Meuse
- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au futur Syndicat Mixte « Moselle aval », **APPROUVE** le projet de statuts du futur syndicat et **ELIT** ses représentants
- **APPROUVE** la demande de retrait du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch formulée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et **APPROUVE** les trois demandes d'adhésion au Syndicat Mixte Thionville-Fensch des communes isolées de Bertrange, Guénange et Stuckange
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch relative à la rétrocession aux membres de la compétence « parking de covoiturage, frontaliers et parking relais ».

La séance est levée à 22 h 45.